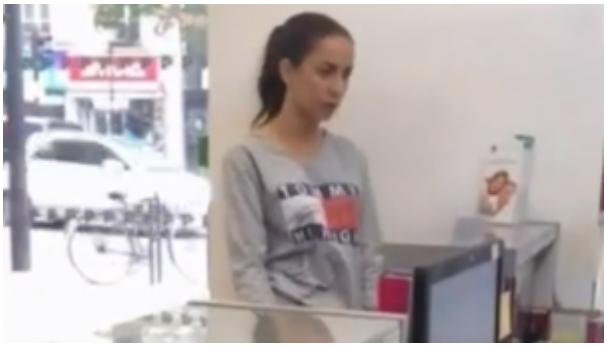
Elle compare Lola au mouton du sacrifice de l’Aïd et ne manifeste aucun remords : plongée dans l’esprit diabolique de Dahbia Benkired

16/10/2025 à 15h21



Le procès de Dahbia Benkired, accusée d’avoir violé, torturé et assassiné la fillette de 12 ans Lola Daviet le 14 octobre 2022 à Paris, débute ce vendredi 17 octobre 2025 devant la cour d’assises de la capitale. Âgée de 24 ans à l’époque, cette jeune femme sans antécédents judiciaires risque la réclusion criminelle à perpétuité pour meurtre et viol sur mineur de 15 ans, assortis d’actes de torture et de barbarie. Plusieurs expertises psychiatriques ont été nécessaires pour confirmer sa responsabilité pénale, malgré une personnalité décrite comme “pathologique sévère” et manipulatrice.

Une Enfance Brisée et une Vie Chaotique

Née en Algérie dans un foyer marqué par les violences paternelles, l’alcoolisme et la précarité, Dahbia Benkired affirme avoir subi des abus sexuels durant son enfance. Arrivée en France irrégulière vers 20 ans avec ses deux sœurs, elle traverse une rupture brutale en 2020 avec la mort soudaine de sa mère. S’ensuit une existence nomade : hébergements chez des amis ou partenaires, consommation

intensive de cannabis, emplois précaires (serveuse en bar de nuit, ouvrière en boulangerie). Sans projet ni ambition, elle est qualifiée de “mauvaise graine de la famille” par l’une de ses sœurs, qui la dépeint comme une menteuse experte en manipulation émotionnelle.

Les experts diagnostiquent chez elle des traits psychopathiques modérés, des signes esquissés de schizophrénie, mais aucune pathologie invalidante. En détention provisoire, son comportement s’emballe : elle se rase la tête, ingère du plâtre, se déshabille et se frappe la tête contre les murs, soulignant une “grande dangerosité” sans folie avérée.

Des Aveux Erratiques et des Motivations Opacifiées
L’enquête révèle une suspecte d’abord muette lors de sa garde à vue le 15 octobre 2022 : “Je ne sais plus”, répète-t-elle face aux questions sur son emploi du temps. Les preuves — vidéosurveillance montrant Lola entrant avec elle dans l’immeuble de sa sœur (rue Manin, XIXe arrondissement), témoignages — convergent vers Dahbia. Ce n’est qu’à sa quatrième audition qu’elle avoue, avec une indifférence glaçante : face aux photos du corps ligoté et dénudé de Lola, elle lâche “Ça ne me fait ni chaud ni froid”. Elle se rétracte vite, invoquant un “cauchemar”.

Les mobiles restent flous. Victime et accusée ne se connaissaient pas, mais un altercation mineure avec la mère de Lola — refus d’un pass pour l’immeuble — aurait déclenché la rage. Dahbia décrit Lola comme un “fantôme” aux yeux altérés, un “diable en personne” terrifiant, justifiant l’asphyxie par un scotch couvrant tout le visage. Les coups de couteau au dos et au cou ? Une vision hallucinatoire d’un “mouton” sacrifié, évoquant le rite de l’Aïd al-Adha : elle aurait même marqué “1” et “0” au rouge à lèvres sous les pieds de la victime, imitant les tatouages sur les bêtes. Rien de religieux, selon l’enquête ; plutôt un délire post-conflit.

Le viol, admis crûment (“Je l’ai abusée un peu jusqu’à prendre mon plaisir”), est “regretté” lors de la reconstitution, écho possible de ses propres traumatismes. Après le meurtre, elle trimballe le corps inanimé de Lola dans une mallette noire pendant des heures, suivant un parcours hasardeux.

Un Procès pour Décrypter l’Indécryptable
Ses avocats, Mes Valois et Bertier, espèrent que les six jours d’audience (jusqu’au 24 octobre) éclaireront le mobile. Ce drame, survenu par hasard au pied de la résidence de Lola, a choqué le pays par son atrocité gratuite et l’absence de logique. Pour les proches de la victime – dont le père, emporté par le chagrin –, ce procès pourrait offrir un début de réponses après trois ans de tourments. Un cas rarissime dans les annales criminelles, où l’errance mentale flirte avec l’horreur pure.

Le Parisien